

PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE MONTMAGNY

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville de Montmagny, tenue à l'hôtel de ville, le lundi 11 décembre 2023, à 19h30.

**Présences :** Marc Laurin, maire  
Marc Lefrançois, conseiller  
Jessey Croteau, conseiller  
Michelle Bernard, conseillère  
Mireille Thibault, conseillère  
Sylvie Boulet, conseillère

**Absence :** Gabrielle Brisebois, conseillère

Le directeur général, M<sup>e</sup> Félix Michaud et la greffière, Me Karine Simard sont également présents.

1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

---

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

2 Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 11 décembre 2023

2023-419

Il est proposé par Sylvie Boulet

Appuyé par Marc Lefrançois

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 11 décembre 2023 après y avoir retiré le sujet suivant :

- Autorisation de financement - Installation d'un tableau électronique interactif - Panthéon des sports

et ajouté le sujet suivant :

- Autorisation de financement - Contrat de services d'accompagnement professionnel - Développement du parc industriel

**APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX**

3 Approbaton du procès-verbal de la séance ordinaire du 27 novembre 2023

2023-420

Il est proposé par Sylvie Boulet

Appuyé par Marc Lefrançois

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 27 novembre 2023. Les membres du conseil déclarent avoir reçu copie dudit procès-verbal conformément à la loi et, en conséquence, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

4 Dépôt du procès-verbal de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme en date du 5 décembre 2023

2023-421

Il est proposé par Sylvie Boulet

Appuyé par Marc Lefrançois

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

De prendre acte du procès-verbal de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme en date du 5 décembre 2023 et d'autoriser les services municipaux et intervenants concernés à entreprendre les procédures nécessaires découlant des recommandations contenues audit procès-verbal.

De transmettre copie de la présente résolution au Comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Montmagny.

## DÉPÔT DES DOCUMENTS

5 Dépôt du rapport des dépenses autorisées en vertu du règlement décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires (délégation du pouvoir de dépenser – politique d'achats) pour la période finissant le 7 décembre 2023

---

6 Dépôt de la liste datée du 7 décembre 2023 énumérant les personnes engagées en vertu du pouvoir délégué au directeur général conformément à l'article 73.2 de la *Loi sur les cités et villes*

---

7 Dépôt du registre daté du 7 décembre 2023 énumérant les occupations du domaine public autorisées en vertu du Règlement numéro 1066 concernant l'occupation du domaine public de la Ville de Montmagny

---

8 Dépôt du registre des déclarations des membres du conseil municipal - Réception de dons, marques d'hospitalité ou autres avantages - Période du 10 décembre 2022 au 8 décembre 2023

---

9 Dépôt du rapport daté du 7 décembre 2023 énumérant les résidus de métaux et autres articles désuets vendus de gré à gré

---

## DOSSIER(S) DE LA MAIRIE ET DU CONSEIL MUNICIPAL

10 Adoption du calendrier des séances ordinaires du conseil municipal - Année 2024

2023-422

CONSIDÉRANT que l'article 319 de la *Loi sur les cités et villes* prévoit que le Conseil municipal doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour cette année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

Pour : M. Marc Lefrançois  
M. Jessy Croteau  
Mme Michelle Bernard  
Mme Sylvie Boulet

Contre : Mme Mireille Thibault

Il est proposé par Michelle Bernard

Appuyé par Sylvie Boulet

ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ

D'adopter le calendrier ci-après établissant les dates des séances ordinaires du Conseil municipal de la Ville de Montmagny pendant l'année 2024, à la salle du conseil, située au 143, rue Saint-Jean-Baptiste Est à Montmagny, à 19h30 :

22 janvier	26 février	25 mars	29 avril
27 mai	17 juin	15 juillet	26 août
23 septembre	28 octobre	18 novembre	9 décembre

De publier le calendrier sur le site internet de la Ville de Montmagny.

11 Appui au Journal l'Oie Blanche - Distribution alternative du journal

2023-423

CONSIDÉRANT la présentation faite par M. Éric Maltais, directeur du Journal L'Oie Blanche, afin d'informer et sensibiliser les maires au sujet de la Loi C-18 du gouvernement canadien (concernant les plateformes de communication en ligne rendant disponible du contenu de nouvelles aux personnes se trouvant au Canada) en lien avec une redistribution équitable des revenus publicitaires;

CONSIDÉRANT que lesdites compagnies internationales s'accaparent de plus de 80 % des revenus publicitaires, affectant ainsi la rentabilité des médias canadiens, donc de nos médias régionaux;

CONSIDÉRANT que notre journal régional est un outil important en contribution à notre développement régional pour l'ensemble des municipalités;

CONSIDÉRANT la décision annoncée de TC Média (Transcontinental S.E.N.C.) de cesser la distribution de son PUBLISAC sur le territoire de notre MRC après le 13 février 2024, faisant en sorte que notre journal régional coopératif L'Oie Blanche se retrouvera ainsi sans son distributeur, devant trouver une alternative qui sera beaucoup plus dispendieuse et qui rendra impossible la distribution porte-à-porte telle qu'elle s'effectue actuellement;

CONSIDÉRANT que le Journal L'Oie Blanche est parmi les plus importants véhicules publicitaires pour l'ensemble des gens d'affaires de la région en raison de la distribution de ses quelque 24 000 exemplaires et qu'il devra acheter de nombreux équipements s'il doit développer son propre réseau de distribution, donc des investissements importants;

CONSIDÉRANT que bon nombre de citoyens n'auront plus accès au service de circulaires des commerçants parce que le nouveau produit mis en marché par TC Média (Transcontinental S.E.N.C.), qui s'appelle RADDAR et sera distribué par Poste Canada, ne rejoindra pas tous les foyers sur le territoire et qu'il est important que tous les foyers du territoire puissent recevoir ces informations;

CONSIDÉRANT que Poste Canada peut représenter une solution alternative intéressante pour le Journal, mais que les coûts exorbitants entraîneront un problème budgétaire majeur affectant la rentabilité de l'entreprise;

CONSIDÉRANT que Patrimoine Canada, ministère ayant la gouvernance de Poste Canada, pourrait soutenir les médias régionaux par le biais d'un programme spécial, qu'il s'agisse d'un prix préférentiel, ou encore d'une subvention ponctuelle pouvant couvrir les frais excédentaires;

Il est proposé par Michelle Bernard

Appuyé par Sylvie Boulet

**ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

D'appuyer le Journal L'Oie Blanche dans ses démarches de distribution alternative et que des démarches soient également effectuées auprès du député fédéral Bernard Généreux afin qu'il fasse des représentations auprès de la ministre Mélanie Joly et de Patrimoine Canada dans le but de créer un programme visant à combler l'écart de coût actuel en rapport avec le fournisseur futur, permettant ainsi à la population de notre territoire d'avoir accès aux journaux locaux.

De transmettre copie de la présente résolution au Journal L'Oie Blanche.

**DOSSIER(S) DE LA DIRECTION GÉNÉRALE**

12 Nomination d'un administrateur - Société de développement économique de Montmagny

2023-424

CONSIDÉRANT les règlements généraux de la Société de développement économique de Montmagny (SDEM);

CONSIDÉRANT que ces règlements prévoient un conseil d'administration composé de cinq membres, soit deux conseillers municipaux, un membre de l'administration de la Ville de Montmagny et deux membres issus de la communauté des affaires et siégeant dans chacun des comités consultatifs de la SDEM;

CONSIDÉRANT qu'un siège est vacant suite à la démission de M. Joël Paquette;

CONSIDÉRANT que ces membres doivent être nommés par résolution du conseil municipal de la Ville de Montmagny;

Il est proposé par Michelle Bernard

Appuyé par Jessy Croteau

**ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

De nommer Monsieur Evans Gosselin sur le conseil d'administration de la Société de développement

économique de Montmagny, conformément aux règlements généraux de l'organisme.

Que la présente résolution prenne effet à compter de la présente résolution.

De transmettre copie de la présente résolution à la Société de développement économique de Montmagny, ainsi qu'à l'adjointe à la mairie de la Ville de Montmagny.

13 Demande d'aide financière - Programme de traitement des matières organiques par biométhanisation et compostage (PTMOBC)

2023-425

CONSIDÉRANT que le Programme de traitement des matières organiques par biométhanisation et compostage, lancé en 2009, vise à soutenir financièrement les municipalités, les organismes municipaux ou les promoteurs privés dans la mise en place d'infrastructures de biométhanisation et de compostage au Québec et pour l'achat d'équipements de collecte des résidus alimentaires et verts résidentiels;

CONSIDÉRANT que le programme en est à sa quatrième phase et qu'il est maintenant possible de demander une aide financière pour l'achat de bacs résidentiels et de contenants de cuisine, et ce, de façon rétroactive;

CONSIDÉRANT que la Ville souhaite déposer une demande d'aide financière au Programme de traitement des matières organiques par biométhanisation et compostage – Volet 2 (PTMOBC) pour les bacs résidentiels et les contenants de cuisine qu'elle a acquis dans le passé et pour les acquisitions à venir en 2024;

CONSIDÉRANT que les sommes versées par le biais de cette aide financière, le cas échéant, seront utilisées pour l'amélioration de la collecte des matières résiduelles et à son expansion;

Il est proposé par Michelle Bernard

Appuyé par Jessy Croteau

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'autoriser le directeur des finances, de l'approvisionnement et des technologies de l'information, ou son représentant à déposer, pour et au nom de la Ville de Montmagny, une demande d'aide financière au Programme de traitement des matières organiques par biométhanisation et compostage – Volet 2 (PTMOBC), et à signer tous les documents nécessaires pour donner effet à la présente résolution.

De transmettre copie de la présente résolution au ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs de même qu'au directeur général et au directeur des finances, de l'approvisionnement et des technologies de l'information de la Ville de Montmagny.

**DOSSIER(S) DU SERVICE DES FINANCES, DE L'APPROVISIONNEMENT ET DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION**

14 Emprunt au fond de roulement d'une somme de 331 280,03 \$ - Divers travaux ou acquisitions au cours de l'année 2023

2023-426

CONSIDÉRANT que l'article 569 de la *Loi sur les cités et villes* permet au conseil municipal d'emprunter par résolution, à même son fonds de roulement, les deniers nécessaires dont il a besoin pour toutes les fins de sa compétence sans qu'aucune approbation gouvernementale ne soit requise;

CONSIDÉRANT que le terme de cet emprunt ne peut excéder dix ans;

CONSIDÉRANT la réalisation de divers travaux ou acquisitions au cours de l'année 2023 à être financés à même le fonds de roulement, lesquels ont été autorisés par résolutions du conseil municipal;

CONSIDÉRANT que le coût final de ces projets est maintenant connu et que certains projets ainsi autorisés ne se sont pas réalisés ou n'ont pas coûtés les montants estimés;

CONSIDÉRANT que les dépenses réelles de certains projets de dépenses en immobilisations s'avèrent supérieures aux montants autorisés;

Il est proposé par Jessy Croteau

Appuyé par Mireille Thibault

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'emprunter une somme totalisant 331 280,03 \$ à même le fonds de roulement pour les fins et selon les modalités de remboursement décrites dans le tableau déposé aux élus et faisant partie intégrante de la présente résolution. Ces projets ainsi financés étant fermés.

Projet	Description	Réel	2024	2025	2026	2027	2028
2021-045	Station hydrométrique -Pont du Bras-St-Nicolas - 20 000 \$ - Réso 2020-400	23 230,00 \$	4 830,00 \$	4 600,00 \$	4 600,00 \$	4 600,00 \$	4 600,00 \$
2022-019	TP - Fontaine d'eau - Place Montel - 15 000 \$ - Réso 2022-006	10 245,86 \$	2 245,86 \$	2 000,00 \$	2 000,00 \$	2 000,00 \$	2 000,00 \$
2022-022	PI - Instrumentation et surveillance des rivières - 20 000 \$ - Réso 2022-006	25 489,02 \$	5 489,02 \$	5 000,00 \$	5 000,00 \$	5 000,00 \$	5 000,00 \$
2022-023	PI - Programme annuel d'acquisition - 25 000 \$ - Réso 2023-006	25 000,00 \$	5 000,00 \$	5 000,00 \$	5 000,00 \$	5 000,00 \$	5 000,00 \$
2022-910	TP - Remplacement barrières dépôt à neiges usées - 50 400 \$ - Réso 2022-335	97 174,22 \$	19 574,22 \$	19 400,00 \$	19 400,00 \$	19 400,00 \$	19 400,00 \$
2023-029	TP - Programme annuel - Petites immobilisations - 50 000 \$ - Réso 2022-491	50 000,00 \$	10 000,00 \$	10 000,00 \$	10 000,00 \$	10 000,00 \$	10 000,00 \$
2023-030	Camionnette 4 X 4 - 65 000 \$ - Réso 2022-491	60 007,26 \$	12 007,26 \$	12 000,00 \$	12 000,00 \$	12 000,00 \$	12 000,00 \$
2023-031	VUS électrique - Services techniques - 48 000 \$ - Réso 2022-491	40 133,67 \$	8 133,67 \$	8 000,00 \$	8 000,00 \$	8 000,00 \$	8 000,00 \$

De transmettre copie de la présente résolution au Service des finances, de l'approvisionnement et des technologies de l'information de la Ville de Montmagny.

15 Fermeture de projets de dépenses en immobilisations - Transfert de soldes disponible et financement de manques à gagner

2023-427

CONSIDÉRANT que certains projets de dépenses en immobilisations sont complétés et présentent un manque à gagner ou encore dégagent des soldes de financement pouvant être réaffectés;

Il est proposé par Jessy Croteau

Appuyé par Mireille Thibault

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'autoriser la fermeture des projets de dépenses en immobilisations mentionnés au tableau déposé aux membres du conseil municipal et faisant partie intégrante de la présente résolution et, le cas échéant, le transfert des soldes disponibles en découlant ou le financement des manques à gagner :

Projets à fermer : Numéro / Titre / Autorisation de financement	Surplus de financement ou manque à gagner	Affectation du surplus de financement ou source de financement complémentaire
2021-902 / Développement résidentiel Q2B / Excédent financier affecté – Développement résidentiel	(11 161.08 \$)	Financer le manque à gagner par l'excédent financier affecté - Développement résidentiel au poste 59-131-22-000
2022-018 / Programme annuel - Parcs et espaces verts / Fonds de roulement – Résolution 2022-491	(3 223.47 \$)	Financer le manque à gagner avec le solde disponible au projet 2023-026 / Programme annuel – Parcs et espaces verts
2022-020 / Programme annuel petites immobilisations TP / Fonds de roulement – Résolution 2022-491	(1 513.03 \$)	Financer le manque à gagner avec le solde disponible au projet 2023-029 / Programme annuel petites immobilisations TP
2023-008 / Désaffectation conduite d'égout / Réserve financière – Égouts – Résolution 2022-491	(888.25 \$)	Financer le manque à gagner par la réserve financière – Eaux usées au poste 59-140-02-000
2020-909 / Parc aquatique de la Pointe-aux-Oies / Règlement 1244 – Pacte rural	92 406.20 \$	Transférer le financement disponible au poste 59-154-28-000 – Solde disponible de règlement d'emprunt 1244
2021 / 906 / Financement et contingences / Règlement 1244	733.42 \$	Transférer le financement

Projets à fermer : Numéro / Titre / Autorisation de financement	Surplus de financement ou manque à gagner	Affectation du surplus de financement ou source de financement complémentaire
		disponible au poste 59-154-28-000 – Solde disponible de règlement d'emprunt 1244
2021-013 / Réfection infrastructures avenue Bélanger / Règlement 1254, Programme PRIMEAU	0.00 \$	Projet terminé
2021-913 / Financement et contingences / Règlement 1254	0.00 \$	Projet terminé
2021-918 / Remplacement du central téléphonique central / Fonds de roulement – Résolution 2021-229	3 212.71 \$	Transférer le financement disponible au Fonds de roulement au poste 59-151-01-000
2022-911 / Acquisition d'une niveleuse / Règlement 1284	0.00 \$	Projet terminé
2022-912 / Financement et contingences / Règlement 1284	8 068.90 \$	Transférer le financement disponible au poste 59-154-29-000 – Solde disponible de règlement d'emprunt 1284
2022-905 / Financement et contingences / Règlement d'emprunt 1278	77 566.09 \$	Transférer le financement disponible au projet 2022-001 / Réfection boul. Taché Est / Règlement d'emprunt 1278
2022-001 / Réfection boul. Taché Est / Règlement d'emprunt 1278 – Programme PAVL	77 507.25 \$	Abroger la résolution 2023-237 pour transférer le financement disponible à l'excédent financier non affecté (poste 59-110-01-000)

De transmettre copie de la présente résolution au Service des finances, de l'approvisionnement et des technologies de l'information de la Ville de Montmagny.

16 Approbation des prévisions budgétaires de la Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles de L'Islet- Montmagny pour l'année 2024

2023-428

CONSIDÉRANT que la Ville de Montmagny est membre de la Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles de L'Islet-Montmagny;

CONSIDÉRANT les documents remis au Conseil municipal présentant les prévisions budgétaires de cet organisme pour l'année 2024;

CONSIDÉRANT qu'à titre de membre, la Ville de Montmagny doit assumer sa quote-part basée sur la population équivalente totale des municipalités membres;

Il est proposé par Jessy Croteau

Appuyé par Mireille Thibault

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'approuver les prévisions budgétaires de la Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles de L'Islet- Montmagny pour l'année 2024, lesquelles s'élèvent à 1 060 483 \$, incluant la quote-part estimée pour la Ville de Montmagny à 360 202 \$.

De transmettre copie de la présente résolution à la Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles de L'Islet- Montmagny et au Service des finances, de l'approvisionnement et des technologies de l'information de la Ville de Montmagny.

17 Mandat à l'Union des municipalités du Québec - Achat de chlorure utilisé comme abat-poussière

2023-429

CONSIDÉRANT que la Ville de Montmagny a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de préparer, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de produits utilisés comme abat-poussière;

CONSIDÉRANT que les articles 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* et 14.7.1 du *Code municipal* :

- permettent à une organisation municipale de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel;
- précisent que le présent processus contractuel est assujéti au «Règlement numéro 26 sur la gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement » adopté par le conseil d'administration de l'UMQ;
- précisent que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles;

CONSIDÉRANT que la proposition de l'UMQ est renouvelée, à chaque appel d'offres du regroupement, sur une base volontaire;

CONSIDÉRANT que la Ville de Montmagny désire participer à cet achat regroupé pour se procurer le *chlorure de calcium solide en flocons et/ou le chlorure en solution liquide* dans les quantités nécessaires pour ses activités;

Il est proposé par Jessy Croteau

Appuyé par Mireille Thibault

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

De confirmer son adhésion au regroupement d'achats mis en place par l'UMQ pour l'année 2024, potentiellement 2025 et 2026 et confie à l'UMQ le processus d'appel d'offres menant à l'adjudication de contrats d'achats regroupés des produits utilisés comme abat-poussière (*chlorure de calcium solide en flocons et/ou chlorure en solution liquide*) nécessaires aux activités de la Ville de Montmagny.

De permettre à l'UMQ de préparer son document d'appel d'offres, la Ville de Montmagny s'engage à fournir à l'UMQ les types et quantités de produits dont elle aura besoin en remplissant le formulaire d'inscription sur le portail à la date fixée.

De confier, à l'UMQ, la responsabilité de l'analyse des soumissions déposées. De ce fait, la Ville de Montmagny accepte que le produit à commander et à livrer sera déterminé à la suite de l'analyse comparative des produits définie au document d'appel d'offres.

De s'engager à respecter les termes de ce contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjugé.

De s'engager à respecter les termes de ce contrat pour sa durée; soit à la signature de celui-ci au 31 octobre 2024, avec possibilité de le prolonger deux fois, à la discrétion de l'UMQ, soit jusqu'au 31 octobre 2025 puis jusqu'au 31 octobre 2026.

De reconnaître que l'UMQ recevra, directement de l'adjudicataire, à titre de frais de gestion, un pourcentage du montant facturé avant taxes à chacun des participants; ledit taux est précisé dans le document d'appel d'offres.

En conséquence, d'abroger la résolution numéro 2023-356.

De transmettre copie de la présente résolution à l'Union des municipalités du Québec, ainsi qu'au directeur des finances, de l'approvisionnement et des technologies de l'information de la Ville de Montmagny.

18 Approbation de dépenses et de contributions – Autorisation de paiements

2023-430

CONSIDÉRANT la décision des membres du conseil municipal d'accorder des subventions ou de contribuer à des projets qui leur ont été soumis par divers organismes à but non lucratif;

CONSIDÉRANT que la Ville de Montmagny, en vertu de l'article 91 de la *Loi sur les compétences municipales*, peut accorder des subventions à de tels organismes;

Il est proposé par Jessy Croteau

Appuyé par Mireille Thibault

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

De confirmer le versement de contributions à divers organismes à but non lucratif totalisant un montant de 2 283 \$, avant les taxes applicables, selon les modalités et pour les activités ou raisons ci-après décrites et d'autoriser le paiement des diverses dépenses du conseil municipal :

ORGANISME/FOURNISSEUR	DESCRIPTION	POSTE BUDGÉTAIRE	TOTAL
Club de baseball senior Montmagny – Toiture Pro-Lemieux - Promutuel Assurance	Utilisation du terrain de baseball Marcel- Desjardins - 24 mai au 27 septembre 2023	02-701-11-973	2 283 \$

De transmettre copie de la présente résolution à l'adjointe à la mairie, au directeur des loisirs, de la culture et de la vie communautaire et au directeur des finances, de l'approvisionnement et des technologies de l'information de la Ville de Montmagny.

## DOSSIER(S) DU SERVICE DU GREFFE ET DES AFFAIRES JURIDIQUES

## DOSSIER(S) DU SERVICE DES LOISIRS, DE LA CULTURE ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE

### 19 Versement de subventions à divers organismes – Utilisation de la piscine Guylaine Cloutier et du terrain multisport Laprise – Été et automne 2023

2023-431

CONSIDÉRANT la politique de tarification adoptée par la Ville de Montmagny pour l'utilisation de la piscine municipale Guylaine-Cloutier et du terrain multisport Laprise;

CONSIDÉRANT qu'un mode de subvention a été prévu pour les organismes à but non lucratif usagers de ces plateaux sportifs à titre d'aide de fonctionnement;

CONSIDÉRANT qu'il s'agit d'organismes à but non lucratif voués à des fins de loisirs, de culture, sportives ou autres initiatives de bien-être de la population;

CONSIDÉRANT que la Ville de Montmagny, en vertu de l'article 91 de la *Loi sur les compétences municipales*, peut accorder des subventions à de tels organismes;

Il est proposé par Sylvie Boulet

Appuyé par Marc Lefrançois

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

De verser à Natation Montmagny inc. une subvention totalisant 4 724,40 \$, représentant l'aide de fonctionnement accordée à cet organisme découlant de la tarification adoptée par la Ville de Montmagny pour l'utilisation de la piscine municipale Guylaine Cloutier pendant la session Été-Automne 2023.

De verser aux organismes à but non lucratif, usagers du terrain multisport Laprise énumérés au tableau déposé ci-après, des subventions totalisant 27 173,48 \$, représentant l'aide de fonctionnement qui leur est accordée découlant de la tarification adoptée par la Ville de Montmagny pour l'utilisation de ce plateau sportif pendant la session Été-Automne 2023 :

Nom de l'organisme	Subvention (02-701-11-973)
Soccer Montmagny (8 ans et +)	9 268,11 \$
Club de soccer Lévis Est (jeune) (J. Martin)	6 118,00 \$
Club de soccer Lévis Est (jeune) (G. Larochelle)	3 608,15 \$
Club de soccer Lévis Est (senior)	1 128,00 \$
ASAM (adultes-récréatif)	3 849,30 \$
Comité de baseball St-François - Vikings	680,15 \$
Ultimate frisbee	2 322,27 \$
Bureau coordonnateur de la MRC de Montmagny	199,50 \$

De transmettre copie de la présente résolution au directeur des loisirs, de la culture et de la vie communautaire et au directeur des finances, de l'approvisionnement et des technologies de l'information de la Ville de Montmagny.

### 20 Versement de subventions à divers organismes - Utilisation de l'aréna - Automne 2023

2023-432

CONSIDÉRANT la politique de tarification adoptée par la Ville de Montmagny pour l'utilisation de l'aréna municipal;

CONSIDÉRANT qu'un mode de subvention a été prévu pour les organismes à but non lucratif usagers de l'aréna à titre d'aide de fonctionnement;

CONSIDÉRANT qu'il s'agit d'organismes à but non lucratif voués à des fins de loisirs, de culture, sportives ou autres initiatives de bien-être de la population;

CONSIDÉRANT que la Ville de Montmagny, en vertu de l'article 91 de la *Loi sur les compétences municipales*, peut accorder des subventions à de tels organismes;

Le conseiller municipal, Jessy Croteau déclare son intérêt pécuniaire pour cette résolution;



Il est proposé par Sylvie Boulet

Appuyé par Marc Lefrançois

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

De verser aux organismes à but non lucratif suivants, usagers de l'aréna, des subventions totalisant 114 240,49 \$, représentant l'aide de fonctionnement accordée à ces organismes découlant de la tarification adoptée par la Ville de Montmagny pour l'utilisation de l'aréna pendant la saison de glace Automne 2023 :

NOM DE L'ORGANISME	SUBVENTION
Association de hockey sur glace de Montmagny (AHGM) - Local	46 206,00 \$
Club de hockey junior Les Canotiers / SM Concept (Parties)	2 664,00 \$
Club de hockey junior Les Canotiers / SM Concept (Pratiques)	1 668,00 \$
Club de patinage artistique de Montmagny (CPA) - Patinage Plus	3 322,00 \$
Club de patinage artistique de Montmagny (CPA) - Junior/Senior	18 724,00 \$
Club de patinage artistique de Montmagny (CPA) - Concentration	4 100,00 \$
Centre d'études collégiales	377,50 \$
École secondaire Louis-Jacques-Casault (compétitions)	604,00 \$
Hockey junior AAA - Everest Côte-du-Sud (match Remparts)	508,50 \$
Hockey junior AAA - Everest Côte-du-Sud (pratiques journée)	19 594,00 \$
Hockey junior AAA - Everest Côte-du-Sud (parties)	5 424,00 \$
Hockey senior Montmagny - Le Décor Mercier (pratiques)	1 829,00 \$
Hockey senior Montmagny - Le Décor Mercier (parties)	1 848,00 \$
Ligue de hockey Berthier-sur-Mer	630,63 \$
Ligue de Hockey Olympique de Montmagny (LHOM)	1 485,00 \$
Ligues des Vieilles Lames	709,09 \$
Ligue Les Amis du Jeudi	792,00 \$
Ligue Industries Caron	880,28 \$
Ligue Lève-Tôt mardi	410,78 \$
Ligue Lève-Tôt vendredi	471,24 \$
Ligue de hockey Sports Experts	690,03 \$
Ligue Olympique du Cap	757,94 \$
Ligue du dimanche soir	544,50 \$

Ces sommes sont à prendre à même le poste budgétaire numéro 02-701-11-973.

De transmettre copie de la présente résolution au directeur des loisirs, de la culture et de la vie communautaire et au directeur des finances, de l'approvisionnement et des technologies de l'information de la Ville de Montmagny.

21 Autorisation de signature de contrat – Achat d'une œuvre d'art – Collection municipale

2023-433

CONSIDÉRANT les recommandations du jury mandaté par le Comité consultatif de la culture quant à l'œuvre d'art à acquérir pour la collection municipale, laquelle a été sélectionnée lors d'expositions parrainées par la Ville de Montmagny en 2023;

Il est proposé par Sylvie Boulet

Appuyé par Marc Lefrançois

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'autoriser le maire et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville de Montmagny, le contrat pour l'achat d'une œuvre d'art ci-après décrite, destinée à la collection municipale :

- contrat avec l'artiste Florence Rivest pour l'achat d'une œuvre de type gouache acrylique sur toile, intitulée « La porte à côté du paradis », et tous les droits de reproduction y afférents, pour un montant de 750 \$, plus taxes, si applicable. Cette somme est à prendre à même le poste budgétaire numéro 02-702-21-447.

De transmettre copie de la présente résolution à Madame Florence Rivest, au coordonnateur culturel et touristique et au directeur du Service des finances, de l'approvisionnement et des technologies de l'information de la Ville de Montmagny

22 Autorisation de financement - Installation d'un tableau électronique interactif - Panthéon des sports

2023-434

Cette résolution a été retirée de l'ordre du jour.

## **DOSSIER(S) DU SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES**

### **23 Nomination au sein du Service des ressources humaines**

2023-435

CONSIDÉRANT l'annonce du départ à la retraite de l'actuelle directrice des ressources humaines au plus tard le 1<sup>er</sup> mai 2024;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité des ressources humaines de la Ville de Montmagny de nommer la coordonnatrice en ressources humaines au poste de « Directrice des ressources humaines »;

CONSIDÉRANT les modalités d'embauche établies entre les parties;

Il est proposé par Mireille Thibault

Appuyé par Jessy Croteau

**ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

D'engager Madame Marie-Philip Coulombe à titre de « Directrice des ressources humaines », aux salaire et conditions prévus à l'entente établissant les conditions de travail des employés cadres intervenue avec ces employés. Cet engagement prendra effet à la date convenue avec le directeur général mais au plus tard le 29 avril 2024.

D'autoriser le directeur général à signer, pour et au nom de la Ville de Montmagny, un contrat de travail avec Madame Marie-Philip Coulombe.

De transmettre copie de la présente résolution à Madame Marie-Philip Coulombe, de même qu'à la directrice des ressources humaines et au directeur des finances, de l'approvisionnement et des technologies de l'information de la Ville de Montmagny.

### **24 Engagement au poste de « Secrétaire – Niveau 1 » à titre régulier temps complet**

2023-436

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection à la suite du processus de recrutement pour l'engagement d'un candidat au poste de « Secrétaire - Niveau 1 » à la réception, à titre régulier temps complet;

CONSIDÉRANT que ce poste nécessite de faire du secrétariat dans différents services municipaux tel que le Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire;

Il est proposé par Mireille Thibault

Appuyé par Jessy Croteau

**ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

De nommer Madame Dominique Lapointe au poste de « Secrétaire - Niveau 1 » à la réception, à titre régulier temps complet et au salaire et conditions prévus à la convention collective de travail des cols blancs en vigueur à la Ville de Montmagny. Cet engagement prend effet à compter de la présente résolution.

De transmettre copie de la présente résolution à Madame Dominique Lapointe, ainsi qu'au Syndicat des employés municipaux de Montmagny (CSD), au Service des ressources humaines, à l'adjointe à la Mairie et au Service des finances, de l'approvisionnement et des technologies de l'information de la Ville de Montmagny.

### **25 Abolition d'un poste de « Secrétaire - Niveau 1 » - Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire**

2023-437

CONSIDÉRANT que la Ville a procédé à une réorganisation administrative;

CONSIDÉRANT que cette réorganisation affecte particulièrement le poste de « Secrétaire - Niveau 1 » au Service des loisirs de la culture et de la vie communautaire;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'abolir ce poste;

Il est proposé par Mireille Thibault

Appuyé par Jessy Croteau

**ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

D'abolir le poste de « Secrétaire - Niveau 1 » au service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire.

De transmettre copie de la présente résolution au syndicat, directeur des loisirs, de la culture et de la vie communautaire et au directeur des finances, de l'approvisionnement et des technologies de l'information.

26 Adoption de la Politique intégrée Santé/Mieux-Être

2023-438

CONSIDÉRANT que la Ville de Montmagny doit adopter une politique en matière de prévention, de promotion et de pratiques organisationnelles favorables à la santé et au mieux-être en milieu de travail;

CONSIDÉRANT que la politique intégrée Santé/Mieux-Être doit être renouvelée à tous les 3 ans, soit pour les années 2024, 2025 et 2026;

CONSIDÉRANT que les règles constitutives ont aussi été révisées;

Il est proposé par Mireille Thibault

Appuyé par Jessy Croteau

**ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

D'adopter la politique intégrée en Santé/Mieux-Être (SME) telle que révisée en date du 11 décembre 2023.

De transmettre copie de la présente résolution au Comité Santé/Mieux-Être et à la directrice des ressources humaines de la Ville de Montmagny.

**DOSSIER(S) DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE**

**DOSSIER(S) DU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS ET DES INFRASTRUCTURES**

27 Contrat - Mise à niveau du poste de pompage au Camping de la Pointe-aux-Oies - 2e processus

2023-439

CONSIDÉRANT que des soumissions par voie d'appel d'offres public ont été demandées pour la mise à niveau du poste de pompage au Camping de la Pointe-aux-Oies et que six soumissionnaires ont déposés une offre;

CONSIDÉRANT qu'après analyse des soumissions reçues, il s'avère que le prix soumis le plus bas, et en conséquence le prix de toutes les autres soumissions, présente un écart marqué à la hausse par rapport à l'estimé des coûts déposés au dossier;

CONSIDÉRANT que la Ville, dans ses documents d'appels d'offres, s'est réservée le droit de rejeter toutes les soumissions;

Il est proposé par Marc Lefrançois

Appuyé par Michelle Bernard

**ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

De rejeter toutes les soumissions reçues dans le cadre du processus d'appel d'offres pour le projet de mise à niveau du poste de pompage au Camping de la Pointe-aux-Oies puisque les prix de toutes les soumissions sont considérablement plus élevés que le coût estimé déposé au dossier.

De transmettre copie de la présente résolution aux soumissionnaires ayant déposé une offre, ainsi qu'au directeur des travaux publics et des infrastructures et au directeur des finances, de l'approvisionnement et des technologies de l'information de la Ville de Montmagny.

28 Autorisation à déposer une demande de subvention au Programme d'aide financière Véloce III - Volet 2 - Reconstruction de la piste cyclable - 3<sup>e</sup> Avenue Nord

2023-440

CONSIDÉRANT que le Programme d'aide aux infrastructures de transport active (Véloce III) vise à soutenir le développement, l'amélioration et l'entretien d'infrastructures de transport actif afin de promouvoir ce type de déplacement, d'encourager le tourisme durable, d'améliorer le bilan routier, de contribuer à la prévention en santé et de réduire les émissions de gaz à effet de serre causées par les déplacements des personnes;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont pris connaissance des modalités d'application du Programme d'aide aux infrastructures de transport actif (Véloce III);

CONSIDÉRANT que la Ville de Montmagny doit respecter les lois et règlements en vigueur, et obtenir les autorisations requises avant l'exécution du projet;

CONSIDÉRANT le projet mentionné précédemment, et déposé relativement à ce programme, est estimé à 91 833,58 \$ toutes taxes incluses, et que l'aide financière demandée au Ministère est de 45 916,79 \$;

Il est proposé par Marc Lefrançois

Appuyé par Michelle Bernard

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

Que le conseil municipal de la Ville de Montmagny autorise la présentation d'une demande d'aide financière pour la reconstruction de la piste cyclable sur la 3<sup>e</sup> Avenue Nord, entre le boulevard Taché et la rue Curé-Desauneaux.

De confirmer son engagement à faire réaliser le projet admissible selon les modalités en vigueur. De reconnaître qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

De certifier que Madame Sylvie Ouellette, ingénieure en environnement, est dûment autorisée à signer tout document ou entente incluant la convention d'aide financière, si applicable, à cet effet avec la ministre des Transports et de la Mobilité durable.

De transmettre copie de la présente résolution au ministère des Transports et de la Mobilité durable, de même qu'à l'ingénieure en environnement et au directeur des finances, de l'approvisionnement et des technologies de l'information de la Ville de Montmagny.

29 Autorisation à déposer une demande de subvention au Programme d'aide aux infrastructures de transport actif - Véloce III - Volet 3 - Travaux d'entretien de la Route verte

2023-441

CONSIDÉRANT que le Programme d'aide aux infrastructures de transport actif (Véloce III) vise à soutenir le développement, l'amélioration et l'entretien d'infrastructures de transport actif afin de promouvoir ce type de déplacement, d'encourager le tourisme durable, d'améliorer le bilan routier, de contribuer à la prévention en santé et de réduire les émissions de gaz à effet de serre causées par les déplacements des personnes;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont pris connaissance des modalités d'application du Programme d'aide aux infrastructures de transport actif (Véloce III);

CONSIDÉRANT que la Ville de Montmagny doit respecter les lois et règlements en vigueur, et obtenir les autorisations requises avant l'exécution du projet;

CONSIDÉRANT que le projet mentionné précédemment, et déposé relativement à ce programme, est estimé à 14 000 \$ toutes taxes incluses, et que l'aide financière demandée au Ministère est de 6 731,60 \$;

CONSIDÉRANT que la Ville de Montmagny doit autoriser le dépôt de la demande d'aide financière, confirmer sa contribution financière au projet et autoriser une de ses représentantes à signer cette demande;

Il est proposé par Marc Lefrançois

Appuyé par Michelle Bernard

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

Que le conseil municipal de la Ville de Montmagny autorise la présentation d'une demande d'aide financière, confirme son engagement à faire réaliser le projet admissible selon les modalités en vigueur, reconnaissant qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée, et certifie que Madame Sylvie Ouellette, ingénieure en environnement, est dûment autorisée à signer tout document ou entente incluant la convention d'aide financière, si applicable, à cet effet avec la ministre des Transports et de la Mobilité durable.

De transmettre copie de la présente résolution au ministère des Transports et de la Mobilité durable, de même qu'à l'ingénieure en environnement et au directeur des finances, de l'approvisionnement et des technologies de l'information de la Ville de Montmagny.

30 Demande d'aide financière au Programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains (TAPU) - Aménagement d'un trottoir et d'une piste cyclable - Boulevard Taché Ouest - Phase V

2023-442

CONSIDÉRANT que la Ville de Montmagny projette d'aménager un trottoir et une piste cyclable sur le boulevard Taché Ouest;

CONSIDÉRANT que le Programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains (TAPU) vise à accroître la part modale des déplacements actifs en milieu urbain et à réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) associées aux déplacements des personnes;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont pris connaissance des modalités d'application du Programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains (TAPU);

CONSIDÉRANT que la Ville de Montmagny doit respecter les lois et règlements en vigueur et obtenir les autorisations requises avant l'exécution du projet;

CONSIDÉRANT que le projet mentionné précédemment et déposé relativement à ce programme est estimé à 565 000 \$, toutes taxes incluses et que l'aide financière demandée au Ministère est de 282 500 \$;

CONSIDÉRANT que la Ville de Montmagny doit autoriser le dépôt de la demande d'aide financière, confirmer sa contribution financière au projet et autoriser un(e) de ses représentant(e)s à signer cette demande;

Il est proposé par Marc Lefrançois

Appuyé par Michelle Bernard

**ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

D'autoriser la présentation d'une demande d'aide financière pour l'aménagement d'un trottoir et d'une piste cyclable sur le boulevard Taché Ouest.

De confirmer son engagement à faire réaliser le projet admissible selon les modalités en vigueur, reconnaissant qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

De certifier que Louis Létourneau, directeur des travaux publics et des infrastructures, est dûment autorisé à signer tout document ou entente incluant la convention d'aide financière, si applicable, à cet effet avec la ministre des Transports et de la Mobilité durable.

De transmettre copie de la présente résolution au Ministère des Transports et de la Mobilité durable, de même qu'au directeur du Service des travaux publics et infrastructures et au directeur des finances, de l'approvisionnement et des technologies de l'information de la Ville de Montmagny.

31 Autorisation de signature - Convention d'aide financière au Programme Info-digues - Réalisation du diagnostic initial des ouvrages de protection contre les inondations

2023-443

CONSIDÉRANT que, le 26 octobre 2023, la Ville de Montmagny a déposé une demande d'aide financière dans le cadre du programme Info-digues pour la réalisation d'un diagnostic initial de cinq ouvrages de protection contre les inondations sur son territoire;

CONSIDÉRANT que la demande déposée par l'Organisme est recevable et respecte les critères d'admissibilité du programme;

CONSIDÉRANT que la lettre d'attribution du Ministre, envoyée le 28 novembre 2023, prévoit que l'aide financière doit faire l'objet d'une convention d'aide financière visant notamment à en préciser les modalités d'attribution et de versement;

Il est proposé par Marc Lefrançois

Appuyé par Michelle Bernard

**ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

D'autoriser le maire, à signer, pour et au nom de la Ville de Montmagny, la convention d'aide financière relative à la réalisation du diagnostic initial de cinq ouvrages de protection contre les inondations sur son territoire dans le cadre du Programme Info-digues.

De transmettre copie de la présente résolution au ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs.

**DOSSIER(S) DU SERVICE D'URBANISME RÉGLEMENTATION**

32 Avis de motion et dépôt du projet de règlement remplaçant le Règlement 1289 et ses amendements et décrétant la tarification pour le financement de certains biens, services ou activités de la Ville de Montmagny

2023-444

Avis de motion est par les présentes donné par la conseillère, Madame Sylvie Boulet, qu'à une prochaine assemblée un règlement sera présenté pour adoption, lequel a pour but de décréter la tarification pour le financement de certains biens, services ou activités de la Ville de Montmagny.

La conseillère dépose le projet de règlement conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*.

- 33 Avis de motion et dépôt du projet de règlement créant une réserve financière pourvoyant aux dépenses liées au maintien, à l'amélioration et à la protection des infrastructures technologiques de la Ville de Montmagny

2023-445

Avis de motion est par les présentes donné par la conseillère, Madame Sylvie Boulet, qu'à une prochaine assemblée un règlement sera présenté pour adoption, lequel a pour but de créer une réserve financière pourvoyant aux dépenses liées au maintien, à l'amélioration et à la protection des infrastructures technologiques de la Ville de Montmagny.

La conseillère dépose le projet de règlement conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*.

## AFFAIRES NOUVELLES

- 34 Autorisation de financement - Contrat de services d'accompagnement professionnel - Développement du parc industriel

2023-446

Il est proposé par Mireille Thibault

Appuyé par Michelle Bernard

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'autoriser la conclusion d'un contrat de services professionnels avec la firme Fernandez relations publiques.

D'autoriser le financement de ce contrat d'accompagnement professionnel pour une somme de 8 500 \$, plus les taxes applicables, à même l'excédent cumulé affecté pour le développement du parc industriel (59-131-01-000).

De transmettre copie de la présente résolution au directeur des finances, de l'approvisionnement et des technologies de l'information de la Ville de Montmagny.

- 35 INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL

---

Aucune intervention des membres du conseil municipal.

- 36 PÉRIODE DE QUESTIONS

---

Michel Coulombe, 111, rue Robin, Montmagny

M. Coulombe questionne sur le nombre de séances publiques qui a été diminuées dans la présentation du calendrier de l'année 2024 et fait le lien avec le salaire des élus municipaux. Des réponses ont été données par M. le Maire.

Mme Sandra Dumont, 111, 7<sup>e</sup> Rue, Montmagny

Mme Dumont est directrice de l'école St-Thomas et questionne le dossier de la demande de brigadier scolaire qu'ils ont demandé au mois de septembre dernier. M. le Maire explique les discussions que les membres du conseil municipal ont eu dans ce dossier et le directeur général précise certaines solutions envisagées par la Ville.

M. Jean-Denis Hudon, 151, chemin des Poirier, Montmagny

M. Hudon questionne M. le Maire sur la pertinence pour la Ville de mettre un brigadier scolaire à proximité de l'école St-Thomas.

M. Sylvain Lemieux, 147, 10<sup>e</sup> Rue, Montmagny

M. Lemieux fait également une intervention sur la demande de brigadier scolaire pour sécuriser la traverse des écoliers vers l'école St-Thomas.

#### LEVÉE DE LA SÉANCE

37 Levée de la séance


2023-447


Il est proposé par Michelle Bernard

Appuyé par Mireille Thibault


ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'approuver la levée de la séance ordinaire du 11 décembre 2023, à 20h46.

  
\_\_\_\_\_  
GREFFIÈRE

  
\_\_\_\_\_  
MAIRE

APPROUVÉ À LA SÉANCE ORDINAIRE DU 22 JANVIER 2024.

  
\_\_\_\_\_  
MAIRE